

REGLEMENT INTERIEUR DU 2^{ème} OPEN INTERNATIONAL DU PAYS DE BRAY

Article 1 : Organisation

L'Echiquier du Pays de Bray organise le 2^{ème} tournoi international du Pays de Bray, du jeudi 5 mai au dimanche 8 mai 2016, à « l'Atelier », situé au 44 avenue du Général Leclerc, 76220 Gournay-en-Bray.

Article 2 : Homologation, appariements, règles du jeu

- Le tournoi, homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) se jouera en 7 rondes. Il est réservé aux membres de la FFE titulaires d'une licence A (à jour) ainsi qu'aux joueurs classés FIDE sur d'autres listes que la liste FRA. Son numéro d'homologation est 36231.

- Les appariements se feront au Système Suisse (Règles C.04 FIDE) via le programme d'appariements informatisé P.A.P.I. Si le nombre de joueurs dépasse les 60, les appariements seront accélérés selon le système de Haley. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés, à la 2^{ème} ronde uniquement et avec zéro point.

- Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application au 1^{er} octobre 2014.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 90min + 30s par coup.

Article 4 : Horaires

Les parties auront lieu aux horaires suivants :

Ronde 1 : jeudi 5 mai 2016 à 10h00.

Ronde 2 : jeudi 5 mai 2016 à 15h00.

Ronde 3 : vendredi 6 mai 2016 à 09h30.

Ronde 4 : vendredi 6 mai 2016 à 15h00.

Ronde 5 : samedi 7 mai 2016 à 09h30.

Ronde 6 : samedi 7 mai 2016 à 15h00.

Ronde 7 : dimanche 8 mai 2016 à 09h30.

La vérification des licences aura lieu le jeudi 5 mai 2016 de 08h30 à 09h30.

Clôture des inscriptions : jeudi 5 mai 2016 à 09h30. La cérémonie de clôture et de remise des prix du tournoi aura lieu le dimanche 8 mai 2016 à 16h00.

Article 5 : Inscription

L'inscription est gratuite pour les GM (GMF), MI (MIF), MF (MFF), les membres de l'équipe de France Jeunes et les membres de l'équipe espoir de la Ligue de Haute-Normandie, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Jusqu'au 4 mai 2016 inclus :

- Adultes : 40€
- Jeunes : 20€

Le 5 mai 2016 :

- Adultes : 50€
- Jeunes : 25€

Article 6 : Classements et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt). En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés successivement : Buchholz Tronqué, puis Cumulatif et enfin Performance. En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé. Les prix du classement général seront partagés suivant le système Hort, sauf si cela conduit à attribuer un prix inférieur au montant de l'inscription, dans ce cas, les prix du rang concerné par le trop grand nombre d'ex-aequo seront attribués à la place. Les prix par catégorie et par tranche elo seront attribués à la place.

La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu avant le début de la 3^{ème} ronde.

Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, il prendra le prix au général en priorité, puis le prix par catégorie d'âge, enfin le prix par tranche elo.

Pour l'attribution des prix par tranche elo, chaque joueur concourt dans la catégorie définie par son classement elo. Il ne peut en aucun cas se voir attribuer le prix affecté à une catégorie supérieure. Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi.

Les prix ne sont pas cumulables.

Estimations elo :

Le joueur français n'ayant aucun classement recevra un elo estimé dépendant de sa catégorie d'âge :

- Vétérans : 1399
- Seniors : 1399
- Juniors : 1399
- Cadets : 1299
- Minimes : 1199
- Benjamins : 1199
- Pupilles : 1009
- Poussins : 1009
- Petits-Poussins : 1009

Article 7 : Comportement des joueurs

Ci-après « l'espace de jeu » est considéré comme étant la zone de jeu + la salle d'analyse + les toilettes + la buvette + la zone fumeur.

- Il est interdit de fumer dans la zone de jeu, une zone fumeur est prévue à cet effet.
- Tout joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera exclu de la compétition. De plus, celui-ci sera signalé à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre, de même qu'un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il est formellement interdit à un joueur n'ayant pas terminé sa partie de se rendre dans la salle d'analyse.
- Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la zone de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans l'espace de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans l'espace de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. L'arbitre peut exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 du livre de l'arbitre.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.
- Les photographies avec flash ne seront autorisées que pendant les 10 premières minutes de la ronde.
- La vente de littérature échiquéenne est interdite dans la zone de jeu.

Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement écrit et affiché dans la zone de jeu. Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi et la transmission d'un dossier à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné.

Article 8 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide. A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour être recevable, une proposition de nullité devra être faite après au moins 20 coups et 1 heure de jeu.

Article 9 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 30 min après le début de la ronde perdra la partie. Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

Article 10 : Arbitrage

Arbitre Principal : Benjamin Marret FA

Arbitre Assistant : Gaëtan Deregnacourt AF3 stagiaire

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal ou son assistant. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – *dès ce moment et avant de reprendre la partie* – de son intention de faire appel de la décision prise devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 7.5.3 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature.

Toute réclamation formulée autrement est irrecevable.

Article 11 : Engagements

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs, affichée dans la zone de jeu.

L'arbitre principal du tournoi :

Benjamin Marret

L'organisateur du tournoi :

Michel Hacout